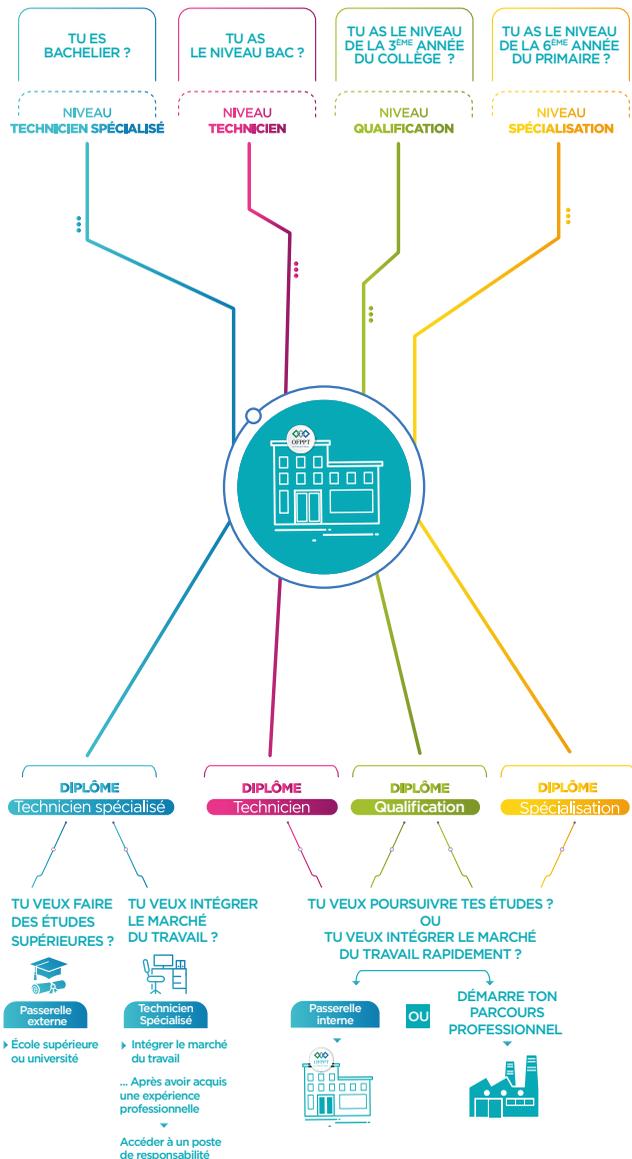




DÉCOUVREZ LES PARCOURS DE FORMATION À L'OFPPPT



FORMATION DIPLÔMANTE



FORMATION QUALIFIANTE

Tu es à la recherche d'un emploi ?
Tu souhaites acquérir de nouvelles compétences ?
Opte pour la formation qualifiante.



Formation de courte
durée de 3 à 9 mois



GUIDE MÉTIERS



MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE



Suivez-nous sur
www.ofppt.ma



SCAN ME



DÉCOUVREZ LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE

FORMATION DIPLÔMANTE

TECHNICIEN SPÉCIALISÉ

Âge limite : 30 ans au maximum à la date de démarrage de la formation
Niveau scolaire minimum : Diplôme du Baccalauréat

EDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN PETITE ENFANCE

Professionnel chargé d'accompagner et encadrer les enfants pour développer leurs compétences psychomotrices, linguistiques...

TECHNICIEN

Âge limite : 30 ans au maximum à la date de démarrage de la formation
Niveau scolaire minimum : 2^e année du Baccalauréat

AIDE EDUCATEUR EN PRÉSCOLAIRE

L'aide-éducateur, en collaboration avec l'éducateur ou directement sous la responsabilité du Directeur de l'établissement prend en charge les jeunes enfants, les accompagne dans leur adaptation à la vie en collectivité et dans leur apprentissage de la vie sociale.

AGENT SOCIO-EDUCATIF

Agent chargé d'assurer, en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire, la mise en œuvre du projet de prise en charge des personnes en difficulté sociale, familiale ou médico-sociale, en vue de la réalisation de leur projet de vie et de leur insertion ou réinsertion familiale et socio-économique.

FORMATION QUALIFIANTE

ASSISTANT À LA VIE FAMILIALE

L'AVF prend soin du foyer de ses employeurs par l'entretien courant de leur logement et de leur linge, en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. L'AVF contribue également au bien-être des personnes dont il-elle assure la garde - enfants, adolescents ou adultes en situation de dépendance - en respectant leur dignité, leur intégrité et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'AVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect et l'écoute de la personne. L'activité professionnelle de l'AVF se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle avec la personne concernée et/ou avec sa famille, tenant compte des attentes de chacun. Il /elle peut exercer en tant qu'autoentrepreneur auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, sur le marché de l'emploi.

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

L'AVS intervient dans la vie quotidienne de personnes en situation de dépendance : petite enfance ou du fait d'un handicap, d'une maladie ou du vieillissement, nécessitant pour ces raisons un accompagnement personnalisé. L'AVS peut travailler le plus souvent à domicile, dans des structures d'accueil collectif de jeunes enfants, en maison de retraite, ou en établissements spécialisés, il/elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité d'un professionnel encadrant. À domicile, l'activité professionnelle se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle avec la personne concernée et/ou avec sa famille, tenant compte des attentes de chacun. L'AVS peut exercer en tant qu'autoentrepreneur auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, sur le marché de l'emploi.

PERSONNES ÂGÉES

Son intervention est adaptée aux besoins de la personne vieillissante, en situation de dépendance avérée ou pas. Les connaissances de la personne âgée, du processus de vieillissement et des pathologies qui peuvent s'en suivre, lui permettent d'adapter son accompagnement en privilégiant le maintien des acquis et l'aide à apporter à la personne en fonction de l'évolution des déficiences.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Son intervention est adaptée aux besoins à chaque personne en situation de handicap qu'il/elle accompagne, dans le respect de sa dignité, de son intégrité et de sa sécurité. Ses connaissances des différents handicaps lui permettent de bien cerner les problématiques rencontrées et de mettre en œuvre un accompagnement répondant aux besoins spécifiques de la personne concernée.

PETITE ENFANCE

Il exerce ses activités auprès de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Elle participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents. Elle établit avec les enfants, les parents et/ou les autres professionnelles une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

COIFFEUR ARTISTIQUE / HAIR DESIGNER

Le coiffeur Artistique/Hair Designer est un professionnel de la coupe et de l'embellissement des cheveux. Son métier consiste à manier avec agilité peigne, brosse, ciseaux, gel... afin de coiffer chaque personne en accord avec son image. Il connaît aussi la nature des cheveux, les soins et les traitements qu'il faut leur apporter.

COIFFURE FEMMES

Le métier consiste à manier avec agilité peigne, brosse, ciseaux, gel... afin de coiffer chaque personne en accord avec son image. Le spécialiste connaît la nature des cheveux, les soins et les traitements qu'il faut leur apporter. Il s'occupe aussi de la coloration des cheveux, le choix et l'harmonisation des couleurs avec les yeux et la teinte de la peau.

COIFFURE HOMMES

Le coiffeur barbier est capable de trouver une harmonie entre les cheveux et la barbe et réalise bien évidemment des coupes de cheveux. Il est également capable de conseiller ses clients et leur proposer des soins esthétiques adaptés à leur type de peau et à leur pilosité.

ESTHÉTIQUE

L'esthéticien(ne) est le(a) spécialiste des soins de beauté. Elle/il entretient et traite l'épiderme de ses clients. Elle/il effectue des épilations, des maquillages, des massages relaxants, des soins du visage, du corps, des mains ou des pieds... Elle/il a aussi un rôle de conseil sur le choix des soins et des produits à utiliser par chacun selon son type de peau.

Possibilité d'obtention d'une bourse d'étude pour les bacheliers sous réserve de l'acceptation du dossier.